

ZOOM sur le poste de TRS

C'est quoi un TRS ?

TRS signifie Titulaire Remplaçant de Secteur. Mais ce n'est pas un remplaçant.

Le poste de TRS est obtenu à titre définitif sur une zone infra-départementale. Tous les ans, le TRS devra faire des vœux pour connaître son affectation pour la rentrée suivante. Cette affectation pourra être constituée d'un poste plein ou de fractions (décharges de direction ou compléments de collègues à temps partiel). Le TRS est amené à intervenir sur toutes natures de postes. La totalité ou une partie de son service peut être effectuée en tant que brigade de circonscription.

Sur quels postes ?

- Les postes pleins
 - Postes restés vacants après le mouvement,
 - Postes libérés après le mouvement et/ou postes non occupés à la rentrée (*congé parentaux, congés de formation continue, disponibilité, congé longue durée, décès, démission, appel à candidature, mission particulière ...*)
 - Postes de décharge de direction totale dans les écoles de plus de 14 classes.
- Les couplages de fractions
 - Compléments de temps partiels
 - Compléments de décharges de direction
 - Compléments de décharges syndicales

Les types de compléments peuvent être mixés dans un seul couplage.

Ex : 1/2 temps sur une décharge de direction les lundis et mardis, et deux 1/4 temps sur deux compléments de 75% les jeudis et les vendredis.

Sur quelles natures de poste ?

Le titulaire de secteur peut occuper toutes les natures de postes

- Élémentaire
- Maternelle
- Remplaçant
- ASH

Comment se fait l'attribution des affectations annuelles ?

Les TRS sont titulaires d'une zone. En juin, ils participent à **la phase d'ajustement** qui détermine leur affectation pour septembre. Cette phase est un mini mouvement par zone infra-départementale. Il y a 24 zones.

- Participation aux ajustements
 - Saisie des vœux du 4 au 10 juin 2021
 - Les TRS devront lister par ordre de préférence, sur une application locale, tous les postes non-occupés pour l'année à venir et uniquement dans leur zone.
 - Les résultats seront connus le 25 juin
- Le barème
 - Il s'agit d'un barème simplifié. Nous attendons plus de précisions de la part de l'administration et vous tiendrons informés via notre FAQ dès que nous en saurons davantage.

Quel est l'intérêt d'un poste de TRS ?

Si votre priorité se porte sur la géographie et que la nature du poste est secondaire, un poste de TRS peut s'avérer être un bon choix.

Les TRS devront participer chaque année à la phase d'ajustement ; ils n'auront aucune garantie de récupérer le poste occupé d'une année sur l'autre ; ils pourront être affectés sur des natures de postes différentes.

MAIS, ils auront la garantie de rester sur leur secteur.

Les postes de TRS s'obtiennent le plus souvent avec un barème inférieur à celui nécessaire pour obtenir un poste d'adjoint.

Pour résumer, les titulaires de secteurs...

- ... sont titulaires d'un poste à titre définitif sur une zone infra-départementale,
- ... cumulent des points de stabilité,
- ... n'auront pas l'obligation de participer à la phase principale du mouvement les années suivantes, sauf s'ils veulent changer de poste ou de zone,
- ... participeront chaque année à la phase d'ajustement avec un barème simplifié pour connaître leur affectation de l'année suivante,
- ... occuperont des postes qui pourront être des postes entiers ou des couplages de fractions ou des postes de brigade,
- ... occuperont des postes d'une ou plusieurs natures de postes,
- ... ont la garantie de rester sur leur secteur.